



Suivi des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, la société a mis en place le suivi des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes sur **une période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025**.

L'index égalité est composé de **5 indicateurs** qui permettent de calculer un **score maximum de 100 points** :

- **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes** (moyenne des rémunérations H/F),
- L'écart de **taux d'augmentations individuelles de salaire** (hors promotions) entre les femmes et les hommes ;
- Le **pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation** dans l'année suivant leur retour de **congé de maternité**,
- Le **nombre de salariés** du sexe sous-représenté **parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations**.

Cette étude est réalisée en répartissant les salariés sur 4 tranches d'âge (-30 ans, 30/39 ans, 40/49 ans, 50 ans+) et 7 catégories socio-professionnelles (ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ventes, ingénieurs et cadres managers ventes, ingénieurs et cadres support et service, ingénieurs et cadres managers support et service). L'étude prend en compte la rémunération au sens de l'article L.3221-3 du Code du travail.

Ci-dessous le détail des calculs pour chacun des indicateurs :

Indicateurs 2025	Résultat obtenu	Nombre de points obtenus / Barème
Ecart de rémunération (en %)	3.4	36/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	8	5/20
Ecart de taux de promotion (en %)	2	15/15
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	100	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	1	0/10
Total des indicateurs calculables	5/5	71/100
INDEX (sur 100 points)	71/100	